

Réunion du Bureau du 25 février 2014

19h00/21h15 – Salle du SMPLVG à Lourdes

Compte-rendu

Etaient présents :

Membres du Bureau :

M. Abbadie Jean-Marc, CCVAG
M. Bruzaud Christian, CCGG
Mme Carrère Maryse, CCVSS, Présidente
du SMPLVG
M. Dupont Jean-Marie, CCPT
M. Fourcade Joseph, CC Montaigu
M. Mur Ange, CCPL
M. Sader Paul, CCB

Equipe du syndicat :

Mme Bégué Emmanuelle, directrice
Mme Raveleau Orange, directrice adjointe
Mme Mouret Francine, secrétaire

Etait excusée :

Mme Artigalas Viviane, CCVA

Ce bureau s'ouvre sous la présidence de Mme Carrère qui précise que l'ordre du jour est très dense.

1. Présentation des orientations budgétaires 2014 : budget principal et budget annexe

Le Débat d'Orientations budgétaires aura lieu lors du prochain comité syndical le 11 mars. Des premiers éléments sont présentés au Bureau. Le budget du SMPLVG est présenté par missions pour une meilleure lisibilité des dépenses et des recettes générées (objectifs du projet et impact sur le territoire).

Le Bureau prend connaissance des documents remis en séance ; ces documents seront envoyés aux membres du comité syndical avec la convocation du 11 mars.

2. Points Ressources humaines suite à la réunion du 11 février 2014

Un groupe de travail, composé de Mme Carrère, M. Beaucoueste et M. Fourcade, s'est réuni le 11 février dernier pour traiter des questions liées aux « ressources humaines » du syndicat. Ce groupe était chargé d'examiner les conditions de travail des agents avant fusion et proposer des ajustements, après fusion, équitables pour tous les agents. Les propositions sont les suivantes :

Temps de travail

- harmonisation du temps de travail à 37.5 heures/semaine avec 15 jours de RTT
- création d'un compte épargne temps
- modalités d'exercice de la journée de solidarité : 7 heures supplémentaires qui ne pourront pas être récupérées
- application du modèle d'autorisations spéciales d'absence du Centre de Gestion (modèle appliqué par le SMDRA)

Le CTP a été saisie et devrait se prononcer le 04 mars.

Santé et prévoyance

- généralisation de la formule du SMDRA, mise en place en 2013, cad formule de labellisation avec participation du syndicat à la mutuelle santé et prévoyance selon des montants forfaitaires :

SANTE

- pour les titulaires: 15€ brut / 13.80 € net
- pour les non titulaires : 17€ brut / 13.71 € net

Modulation par enfant

- pour les titulaires: 5€ brut / 4.6 € net
- Pour les non titulaires : 5.7€ brut / 4.6 € net

PREVOYANCE

- pour les titulaires: 5.5€ brut / 5.06 € net
- Pour les non titulaires : 6.3€ brut / 5.08 € net

Le CTP a été saisie et devrait se prononcer le 04 mars.

Rémunération des agents

Des niveaux de rémunération différents sont constatés à compétences ou responsabilités égales. Dans un souci d'équité, il est proposé une harmonisation par le haut. Une nouvelle grille de rémunération est proposée en tenant compte de la situation du syndicat. Pour Mme Carrère, il était impossible de répondre à l'ensemble des vœux formulés par les agents. Les propositions faites par le groupe de travail répondent au plus grand nombre, respectent le budget du syndicat et permettent de conserver l'ensemble des postes. Ces propositions seront appliquées dès le mois d'avril si le SMPLVG les valide en comité syndical le 11 mars. Elles représentent une augmentation de 6% de la masse salariale par rapport à 2013.

De plus, Mme Carrère indique que ce sont les agents du SMDRA qui ont bénéficié des augmentations de salaires compte tenu des niveaux appliqués au Pays et à la Haute Vallée des Gaves. En contre partie, les agents du Pays vont recevoir une compensation financière pour le retrait de leur maintien de salaire (qui était pris en charge par leur ancien syndicat) et les agents de la Haute Vallée des Gaves vont bénéficier de la santé et de la prévoyance (qu'ils n'avaient pas dans leur ancien syndicat).

Ces propositions sont acceptées par le Bureau et seront présentées en comité syndical.

3. Proposition de convention entre le SMPLVG et le SIVU du Pibeste pour la mise à disposition de locaux de la Porte des Vallées des Gaves

Suite à une rencontre entre M.Battiston, Président du SIVU du Massif du Pibeste, structure en charge de la Réserve Naturelle Régionale du Pibeste, et Mme Carrère, il est proposé que l'équipe de la réserve s'installe au 1^{er} étage de la Porte des Vallées des Gaves (locaux occupés par le Pays). Afin de formaliser cette occupation, il est proposé une convention de mise à disposition d'une durée de 3 ans renouvelable de façon tacite.

Pour les dispositions financières il est proposé :

- Un loyer annuel de 2000€ avec une évolution basée soit sur l'indice de référence des loyers soit sur un montant fixe de 3% annuel.

- Une participation aux charges courantes (eau, électricité, maintenance climatisation, sécurité incendie) au prorata de la surface (27%) ce qui représenterait une somme de 2 000€/an.

Au vu de cet exposé, le Bureau souhaite fixer le loyer annuel à 2 000€, indexé sur l'indice de référence des loyers, auquel s'ajoutera la somme de 50€ mensuels pour la participation aux charges du bâtiment. Ce montant fixe est un choix des membres du Bureau qui souhaitent accueillir l'équipe du SIVU dans de bonnes conditions car ils voient en la Réserve un partenaire privilégié qui contribue au rayonnement du territoire. Ces dispositions seront présentées aux membres du comité syndical le 11 mars.

4. Information sur le marché d'insertion pour l'entretien de la Voie Verte des Gaves et de la Porte des Vallées

Le marché d'entretien pour la Voie Verte des Gaves et la Porte des Vallées a été lancé le 29 janvier 2014. Une seule réponse complète reçue : celle du Syndicat Mixte du Haut Lavedan. Cette proposition sera validée par la commission de sélection avant délibération le 11 mars.

5. Bilan du projet culturel ICE MUSIC

ICE MUSIC, concerts de musique de glace, s'est déroulé les 24-25 et 26 janvier à Luz, Cauterets et Gavarnie. Environ 600 personnes ont répondu à l'appel sur les 3 jours malgré une météo très défavorable.

ICE MUSIC s'inscrit dans le projet lancé par le Pays « Le Retour à la nuit et aux étoiles ». Ce projet, budgété au départ à 18 000€ de dépenses, a atteint, au final, 22 093€. Une des causes de ce dépassement est le déplacement de certains concerts, conséquence de la météo, qui a nécessité des renforts de personnes. Le SMPLVG doit délibérer à nouveau sur le plan de financement afin de régulariser ce projet culturel.